

MAIRIE DE VERZY
51380

Verzy, le 02 mars 2021

DEPARTEMENT DE LA MARNE

TEL : 03.26.97.90.91
FAX : 03.26.97.95.74

Monsieur CORBEAUX Christophe
MAIRE DE VERZY

À

Monsieur LALLEMENT Jean
Président de l'ASA

Monsieur le Président,

Suite à nos différents entretiens concernant les chemins ruraux de 3 mètres que vous souhaitez élargir à 4 mètres.

Je vous indique par la présente, que je m'oppose à cet agissement et ne peut tolérer que des propriétaires soient lésés car ils n'ont pas été avertis qu'une partie de leur surface cadastrale serait réduite sans aucun dédommagement.

Il est, en effet, hors de question que la Commune se doive de verser des indemnités aux propriétaires ou de régler des frais inhérents à ce dossier (bornage, acte notarié...).

Les dimensions actuelles des chemins doivent être respectées et ne peuvent être modifiées. La Commune et les propriétaires cotisants ont accepté une hydraulique des chemins, qui est la seule et unique mission de l'ASA, mais en aucun cas la création de routes disproportionnées par rapport à l'existant.

En cas de maintien de votre position quant à l'élargissement des chemins, ce présent courrier sera envoyé à tous les propriétaires.

Et, si votre projet devait aboutir, il faudrait impérativement me faire parvenir les accords et/ ou les conventions passés avec chaque propriétaire concerné.

Je vous remercie de votre retour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire
CORBEAUX Christophe

Reçu le 4 mars 2021
LALLEMENT Jean